

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
Définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

▪ **Maître de l'ouvrage**

PREFECTURE DE LA RÉUNION, représentée par M. le Préfet ou son représentant
 6 rue de la messagerie
 CS51079
 97404 Saint Denis Cedex

▪ **Conducteur d'opération**

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT et du LOGEMENT (DEAL) de la RÉUNION
 Service Aménagement et Construction Durables représenté par Mme Mélanie MOLIN
 tel : 02 62 40 26 51
 mail : melanie.molin@developpement-durable.gouv.fr

B. IDENTIFICATION DES SPECIMENS

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (nature des spécimens, sexe, signes particuliers)
--------------------------------	----------	--

Un total de 13 espèces de faune terrestre protégées est concerné :

Groupes	Famille	Espèces	Nom	Statut à la Réunion	Liste Rouge (UICN France)	Déterminant ZNIEFF
Avifaune marine	Procellariidae	<i>Pterodroma barau</i>	Pétrel de Barau	Endémique	EN	Déterminante
Avifaune marine	Procellariidae	<i>Puffinus lherminieri bailloni</i>	Puffin de Baillon	ss sp Endémique	LC	Déterminante
Avifaune marine	Phaethontidae	<i>Phaethon lepturus</i>	Phaéton à brins blancs	indigène	LC	Déterminante
Avifaune terrestre	Monarchidae	<i>Terpsiphone bourbonnensis subsp. Bourbonnensis</i>	Terpsiphone de Bourbon	Endémique	LC	Déterminante
Avifaune terrestre	Zosteropidae	<i>Zosterops borbonicus subsp. Borbonicus</i>	Oiseau-lunette gris	Endémique	LC	Complémentaire
Avifaune terrestre	Columbidae	<i>Nesoenas picturata</i>	Tourterelle peinte	indéterminé	LC	-
Chiroptère	Emballunorididae	<i>Taphozous mauritanus</i>	Taphien de Maurice	indigène	NT	Complémentaire
Chiroptère	Molossidae	<i>Mormopterus francoismoutoui</i>	Tadaride de La Réunion	Endémique	LC	Déterminante
Herpétofaune	Chameleonidae	<i>Furcifer pardalis</i>	Caméléon Panthère	Exotique	LC	Complémentaire
Oiseaux d'eau	Ardeidae	<i>Butorides striata</i>	Héron strié	Indigène	NT	Déterminante
Oiseaux rupestres	Apodidae	<i>Aerodramus francicus saffordi</i>	Salangane des Mascareigne	ss sp Endémique	VU	Déterminante

Groupes	Famille	Espèces	Nom	Statut à la Réunion	Liste Rouge (UICN France)	Déterminant ZNIEFF
			s			
Oiseaux rupestres	Hirundinidae	<i>Phedina borbonica borbonica</i>	Hirondelle de Bourbon	Endémique	VU	Déterminante
Rapaces	Accipitridae	<i>Circus maillardi</i>	Busard de Maillard	Endémique	EN	Déterminante

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **construction des sièges de la DEAL et de la DEETS dans le parc de la Providence**

Le projet est décrit de façon détaillée dans le rapport annexé.

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivant en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU D'ENLEVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : voir mesure MR01

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épuisette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation de sources sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Voir mesure MR01 : Procédure de sauvegarde de la faune pendant les défrichements

D2. DESTRUCTION

- Destruction des nids Préciser : Avifaune
Destruction des œufs Préciser : Avifaune, Herpétofaune
Destruction des animaux
Par des animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser : défrichage, terrassement, abattages
⇒ Valable pour Herpétofaune (capacités de déplacement limitées)
⇒ Valable pour les Chiroptères (Taphien de Maurice)
⇒ Avifaune (capacités de déplacement limités pour les oisillons + oeufs)

Les impacts sur les différentes espèces sont détaillés dans le rapport annexé.

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : défrichage, terrassement, déplacements, abattages
Dégradation temporaire des conditions écologiques à proximité du chantier (bruit, poussière, MES)

Les impacts sur les différentes espèces sont détaillés dans le rapport annexé.

E3. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION

- Formation initiale en biologie animale Préciser : **Bureau d'études naturaliste (ECO-MED Océan Indien) :**
- Pierre Yves Fabulet, Gérant, Diplômé en ingénierie forestière
- Stéphane Augros chef de pôle Ecologie Diplômé de Ingénieur de l'ENSA Toulouse
- Antoine Baglan, chargé d'études faune, diplômé d'un master 2 « Environmental Consultancy » Université de Newcastle
Formation continue en biologie animale Préciser : S. Augros : Master de Biologie des Populations et des Ecosystèmes (Université de Bordeaux I), Ingénieur environnement ENSAT. P-Y. Fabulet : ingénieur ENGREF.
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : Démarrage des travaux en décembre 2021 – janvier 2023.
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : La Réunion
Départements : Département de la Réunion (974)
Cantons :
Communes: **Communes de Saint-Denis**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâche des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population concernée :

Les mesures suivantes ont été dessinées pour permettre d'éviter et réduire les impacts bruts du projet :

- **Evitement :**
 - **ME01 :** Limiter la zone du chantier au strict nécessaire et ne pas intervenir dans le cœur du parc boisé
 - **ME02 :** absence de travaux de nuit. Cette mesure, explicite en elle-même, ne fait pas l'objet d'une fiche détaillée.
- **Réduction :**

- **MR01** : Procédure de sauvegarde de la faune pendant les défrichements
- **MR02** : Lutte contre les espèces invasives et prévention des introductions
- **MR03** : Réaliser un maximum de défrichement en dehors de la période de nidification
- **MR04** : Protocole d'abattage des grands arbres et action en cas de présence Taphien

- **Accompagnement**

- **MA01** : Suivi environnemental
- **MA02** : Cahier des charges pour la préservation de la faune protégée du Parc lors des opérations d'entretien, et mise en œuvre

Détail des mesures (réduction évitement accompagnement) dans le rapport annexé.

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Un compte rendu des opérations sera réalisé au fil de l'eau, reprenant

- Pour le Caméléon : les points de captures, le nombre de spécimens déplacés, le sexe, le stade ainsi que les points de relâcher
- Pour les oiseaux nicheurs : le nombre de nids contactés/détruits, le nombre de nids occupés ayant fait l'objet d'une adaptation du projet...
- Pour les chauves-souris : le nombre de gîtes contactés/conservés/détruits, stade de reproduction, mesures de protection/évitement mises en œuvre...

Détail des opérations de suivi dans le rapport annexé.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ... St Denis
Le10/11/2021

Pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale

Régine PAM



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES
PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

▪ **Maître de l'ouvrage**

PREFECTURE DE LA RÉUNION, représentée par M. le Préfet ou son représentant

6 rue de la messagerie

CS51079

97404 Saint Denis Cedex

▪ **Conducteur d'opération**

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT et du LOGEMENT (DEAL) de la RÉUNION

Service Aménagement et Construction Durables représenté par Mme Mélanie MOLIN

tel : 02 62 40 26 51

mail : melanie.molin@developpement-durable.gouv.fr

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

Un total de 13 espèces de faune terrestre protégées a fait l'objet de l'évaluation de l'enjeu local de conservation et une analyse des impacts bruts et résiduels.

La démarche d'intégration écologique du projet a globalement permis de limiter les impacts résiduels sur ces espèces. Il s'agit d'espèces d'**avifaune** et de **reptiles** couramment observées dans les formations naturelles dégradées et pouvant y nicher.

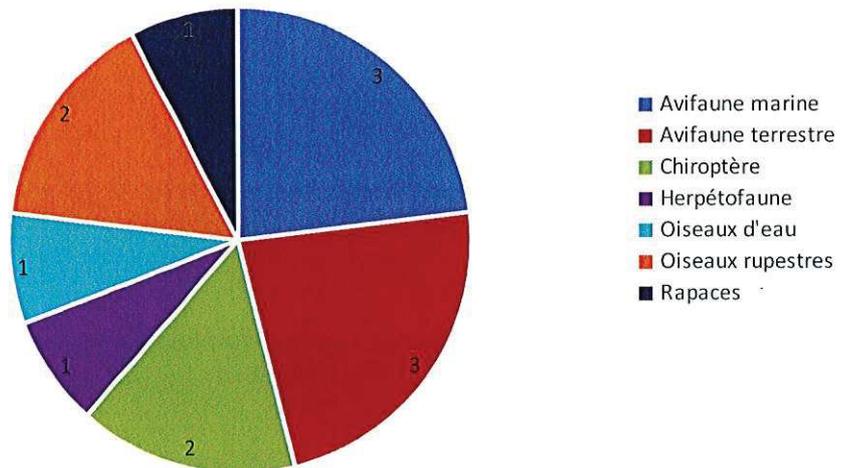
Elles sont listées ci-après par groupe biologique

Une description des espèces soumises à dérogation est présentée dans le rapport annexé (« DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION, D'INDIVIDUS OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES »).

Groupes	Famille	Espèces	Nom	Statut à la Réunion	Liste Rouge (UICN France)	Déterminant ZNIEFF
Avifaune marine	Procellariidae	<i>Pterodroma barau</i>	Pétrel de Barau	Endémique	EN	Déterminante
Avifaune marine	Procellariidae	<i>Puffinus lherminieri bailloni</i>	Puffin de Baillon	ss sp Endémique	LC	Déterminante
Avifaune marine	Phaethontidae	<i>Phaethon lepturus</i>	Phaéton à brins blancs	indigène	LC	Déterminante
Avifaune terrestre	Monarchidae	<i>Terpsiphone bourbonnensis subsp.</i>	Terpsiphone de Bourbon	Endémique	LC	Déterminante

Groupes	Famille	Espèces	Nom	Statut à la Réunion	Liste Rouge (UICN France)	Déterminant ZNIEFF
		<i>Bourbonensis</i>				
Avifaune terrestre	Zosteropidae	<i>Zosterops borbonicus subsp. Borbonicus</i>	Oiseau-lunette gris	Endémique	LC	Complémentaire
Avifaune terrestre	Columbidae	<i>Nesoenas picturata</i>	Tourterelle peinte	indéterminé	LC	-
Chiroptère	Emballunoridae	<i>Taphozous mauritanus</i>	Taphien de Maurice	indigène	NT	Complémentaire
Chiroptère	Molossidae	<i>Mormopterus francoismoutoui</i>	Tadaride de La Réunion	Endémique	LC	Déterminante
Herpétofaune	Chameleonidae	<i>Furcifer pardalis</i>	Caméléon Panthère	Exotique	LC	Complémentaire
Oiseaux d'eau	Ardeidae	<i>Butorides striata</i>	Héron strié	Indigène	NT	Déterminante
Oiseaux rupestres	Apodidae	<i>Aerodramus francicus saffordi</i>	Salangane des Mascareignes	ss sp Endémique	VU	Déterminante
Oiseaux rupestres	Hirundinidae	<i>Phedina borbonica borbonica</i>	Hirondelle de Bourbon	Endémique	VU	Déterminante
Rapaces	Accipitridae	<i>Circus maillardi</i>	Busard de Maillard	Endémique	EN	Déterminante

Nombre d'espèces protégées concernées par groupe





C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	Prévention de dommages aux forêts
Sauvetage de spécimens	Prévention de dommages aux eaux
Conservation des habitats	Prévention de dommages à la
propriété	Protection de la santé publique
Etude écologique	Protection de la sécurité publique
Etude scientifique autre	Motif d'intérêt public majeur
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention de dommages à l'élevage	Détention en petites quantités
Prévention de dommages aux pêcheries	Autres
Prévention de dommages aux cultures	

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le parc de la Providence, avec ses 7,2 hectares, est l'un des rares sites du domaine de l'État permettant le regroupement de plusieurs administrations dans le centre-ville de Saint-Denis. Le projet vise à regrouper sur un site déjà occupé par 130 agents des services de l'Etat (DAAF, DEAL, DAC), non seulement l'intégralité des services de la DEAL et de la DEETS mais également l'antenne nord du Parc National de La Réunion (PNR), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la cellule économique régionale du bâtiment et des travaux publics (CERBTP) ainsi que certains agents du secrétariat général commun (SGC).

Ce projet, dont la réflexion a démarré il y a presque 10 ans, a mis du temps à aboutir. Un des bâtiments qui devait être réhabilité a, en partie, été détruit par un incendie en 2018 nécessitant de revoir le projet. En 2020, le plan de relance a permis de financer complètement l'opération et d'arrêter son calendrier de travaux.

Les études de conception ont débuté en 2013. L'opération de construction porte sur environ 4 300 m² de SUB (surface utile brute) de construction neuve et 1 700 m² de SUB de réhabilitation ou d'aménagements légers.

* cocher les cases correspondantes

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :

- ✓ Débroussaillage et suppression de la végétation ainsi que des couches superficielles de terre

Altération Préciser :

- ✓ L'envol de poussières
- ✓ Le ruissellement d'eau chargée en polluants (matières en suspension, pollution accidentelle...)
- ✓ L'écrasement accidentel, en particulier lors des travaux préparatoires (terrassements, décapage...)
- ✓ Les mouvements de terres végétales impliquant la mobilisation des stocks de graines (transferts d'espèces invasives)
- ✓ L'érosion accélérée ou provoquée par le déroctage et la modification de la topographie du site, chutes de blocs

Dégradation Préciser :

- ✓ L'usage futur du site par de nouveaux accès rendus possibles, la perte de quiétude et de naturalité.

Les impacts sur les différentes espèces sont détaillés dans le rapport annexé.



N° 13 614*01

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

- Pierre Yves Fabulet, Gérant, écologue, Diplômé en ingénierie forestière

- Stéphane Augros, écologue, chef de pôle Ecologie, Ingénieur Diplômé de l'ENSA Toulouse

- Antoine BAGLAN, chargé d'étude faune diplômé d'un Master « Environmental Consultancy », Université de Newcastle

Formation continue en biologie animale Préciser :

.....

Autre formation Préciser :

.....

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Démarrage des travaux en décembre 2021 – janvier 2023.

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Région administrative : La Réunion

Département : Département de La Réunion (974)

Canton :

Commune : Commune de Saint-Denis

Lieu-dit : La Providence

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
- Mesures de protection réglementaires
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Renforcement des populations de l'espèce
- Autres mesures Préciser : Détail des mesures (réduction

évitement, accompagnement) dans le rapport annexé.

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Détail des mesures (réduction évitement compensation, accompagnement) dans le rapport annexé.

Suite sur papier libre

* cocher les cases correspondantes

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : RAS

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Un compte rendu des opérations sera réalisé au fil de l'eau, reprenant

- Pour le Caméléon : les points de captures, le nombre de spécimens déplacés, le sexe, le stade ainsi que les points de relâcher
- Pour les oiseaux nicheurs : le nombre de nids contactés/détruits, le nombre de nids occupés ayant fait l'objet d'une adaptation du projet...
- Pour les chauves-souris : le nombre de gîtes contactés/conservés/détruits, stade de reproduction, mesures de protection/évitement mises en œuvre...

Détail des opérations de suivi dans le rapport annexé.

Suite sur papier libre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à SAINT-DENIS
le 10/11/2021

Pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale

Régine PAM